

# Mémento

Salle de bains sans obstacle –  
essentielle pour la mobilité  
personnelle et l'autonomie



## En bref

✓ **La norme DIN 18040**

Définit les critères impératifs pour une salle de bains sans obstacle.

✓ **Sans obstacle ou adaptées aux fauteuils roulants ?**

Les salles de bains sans obstacle doivent être librement accessibles pour les personnes dont la force, la mobilité et les aptitudes sensorielles sont limitées. Une salle de bains sans obstacle doit, pour être aussi adaptée aux fauteuils roulants, répondre dans certains domaines à des exigences plus strictes, voire supplémentaires.

✓ **Surface de manœuvre**

Espace libre prévu autour des objets sanitaires pour, par exemple, pouvoir mieux manœuvrer avec un fauteuil roulant ou un déambulateur.

✓ **Douches à l'italienne**

Les douches à l'italienne offrent le plus grand confort. Elles sont aisément accessibles et permettent d'évoluer autant avec un déambulateur qu'avec un fauteuil roulant.

✓ **Lavabos**

Les lavabos en hauteur libres offrent à la personne en fauteuil roulant un espace optimal pour les jambes.

✓ **Robinetteries**

Les robinetteries sans contact et les mitigeurs à levier unique peuvent être facilement manipulés aussi par des personnes dont la force ou l'adresse sont fortement restreintes.

✓ **WC**

Des WC sans obstacle doivent se trouver à une hauteur adaptée, offrir suffisamment de place pour manœuvrer ainsi que des poignées appropriées.

# Mobilité personnelle et autonomie dans toutes les situations

La salle de bains sans obstacle est essentielle pour la mobilité personnelle et l'autonomie dans toutes les situations. En Scandinavie et aux Pays-Bas, la construction accessible est devenue la norme depuis longtemps déjà.<sup>1</sup>

Donc une approche de l'architecture, de la planification et de la construction répondant à tous les besoins de tous les utilisateurs et concevant des logements, bâtiments et espaces publics entièrement accessibles aussi aux personnes souffrant de différents handicaps.

En Allemagne, le principe de « construction accessible » fait également de plus en plus son chemin. Et ce, à juste titre : en 2017, quelque 2,5 millions<sup>2</sup> de personnes âgées à mobilité réduite vivaient en Allemagne, et leur nombre augmentera à l'avenir. Le besoin de logements sans obstacle est donc en conséquence, d'autant plus que la plupart des personnes désirent rester vivre dans leur propre environnement même en vieillissant.

## Chez soi, sans obstacle

La norme DIN 18040 définit les critères que doivent remplir les logements et espaces sans obstacle. Le plan et l'équipement des pièces doivent permettre aux habitants en fauteuil roulant ou souffrant d'une baisse de leur mobilité, de leurs forces ou de leur acuité visuelle de se débrouiller le plus possible sans aide extérieure. Avant toute autre chose, une salle de bains bien planifiée apporte un gain de qualité de vie. En effet, pouvoir utiliser sa douche et ses toilettes en toute autonomie constitue un apport inestimable à la sauvegarde de sa sphère privée et de son indépendance. Mais la

construction sans obstacle ne doit en aucun cas se faire au détriment de l'agrément, bien au contraire : il est fréquent de rencontrer dans les hôtels modernes, qui ont plus souvent recours à des standards de construction actuels

que les appartements particuliers, des salles de bains sans obstacle dont l'agencement généreux, la disposition judicieuse et l'aménagement séduisant génèrent une atmosphère particulièrement agréable.



La gamme de systèmes DallDrain permet de concevoir des salles de bains sans obstacle.

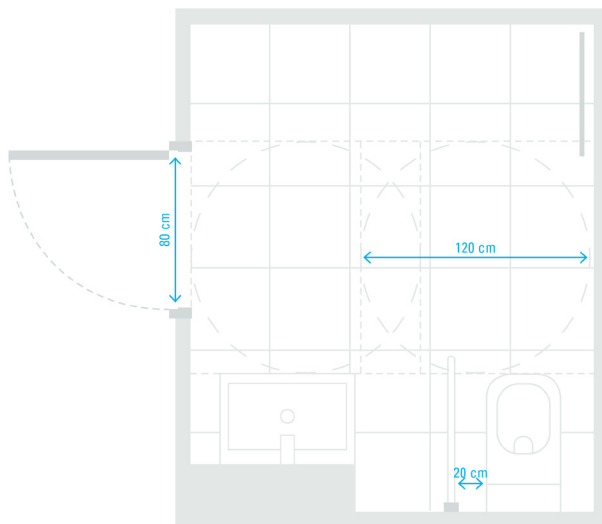


Surfaces librement accessibles avec la gamme de systèmes DallFlex

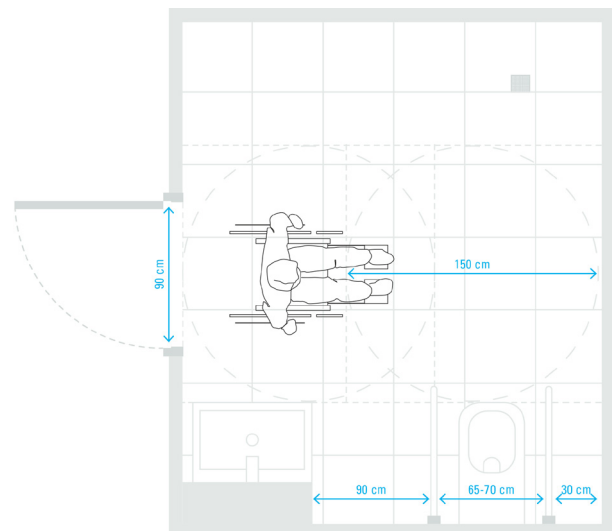
# Surfaces de manœuvre et distances

Une salle de bains sans obstacle doit avant tout offrir suffisamment de place. Les personnes en fauteuil roulant surtout nécessitent des surfaces assez grandes pour pouvoir manœuvrer sans problèmes. Un espace généreux augmente le confort et réduit par exemple les risques de chute ou de choc. De plus, les aidants et les aides-soignants peuvent mieux se déplacer dans la salle

de bains. La norme DIN 18040 stipule les dimensions à respecter. La planification précise de la salle de bains dépend naturellement toujours des conditions sur place, par exemple de la superficie de la pièce, ou de l'aménagement prévu pour la salle de bains.



Exemple de plan d'une salle de bains sans obstacle



Exemple de plan d'une salle de bains adaptée aux fauteuils roulants

« Sans obstacle » n'est pas synonyme d'« adapté aux fauteuils roulants ». Les critères exigés pour la répartition de l'espace en sont un exemple : dans une salle de bains sans obstacle, la surface de manœuvre disponible doit être au moins de 120 x 120 cm devant la cuvette de WC, le lavabo, la baignoire ou dans la douche (les surfaces ne devant pas se chevaucher), la largeur de passage de la porte ne doit pas être inférieure à 80 cm. Pour qu'une pièce soit

adaptée aux fauteuils roulants, ces mêmes dimensions doivent cependant être respectivement de 150 x 150 cm et de 90 cm. Mais cette norme cite également des mesures destinées à aider les personnes touchées de handicaps tout à fait différents. Des couleurs variées et riches en contrastes par exemple aident les malvoyants profonds à s'orienter, aspect très important, car il leur faut souvent déposer leurs aides visuelles justement dans les salles de bains.

# Douches à l'italienne pour plus de confort

De nombreuses personnes âgées préfèrent la douche à la baignoire et les douches à l'italienne sont particulièrement pratiques. Ici, pas d'obstacle à surmonter et elles peuvent accéder à la douche avec leur déambulateur ou leur fauteuil roulant. Malgré cela, toutes les douches à l'italienne sont pas automatiquement sans obstacle. Outre les critères déjà cités, elles doivent satisfaire à quelques exigences supplémentaires :

- **Sol**  
Revêtement antidérapant
- **Interface sol/surface de la douche**  
Au niveau du sol, si possible sans rebord saillant

- **Construction du mur**  
Assez robuste pour pouvoir supporter au besoin plus tard un siège de douche ou des poignées de maintien
- **Robinetteries**  
Les mitigeurs à levier ou robinetteries sans contact sont faciles à manier. Les leviers sont tournés vers le bas afin d'éviter tout risque de blessure. Les robinetteries sans contact comportent une limitation de la température pour éviter les brûlures. Dans les douches adaptées aux fauteuils roulants, les robinetteries devraient se trouver à 85 cm au-dessus du sol pour que même les personnes assises puissent bien les atteindre.

Dans les bâtiments publics comme les hôpitaux, les hôtels, les foyers ou les piscines, les douches à l'italienne sont la norme depuis longtemps. Dans les constructions nouvelles, elles jouissent d'une faveur grandissante aussi auprès des particuliers.



Caniveau de douche Zentrix, interface sol/surface de la douche sans rebord saillant

## Pente à prévoir

Pour les douches à l'italienne, la pente doit être soigneusement et correctement planifiée pour garantir une parfaite évacuation de l'eau. Pour que l'eau puisse s'écouler, il faut que le sol de la douche présente une légère inclinaison qui guide l'eau vers l'avaloir. La pente nécessaire dépend également de la position de l'évacuation de l'eau et du revêtement de sol. Il est recommandé en outre pour les douches adaptées aux fauteuils roulants de placer un drainage ponctuel au centre de la douche.

### Place réduite dans la construction au sol

Les nouveaux corps d'avaloir sont, il est vrai, nettement plus plats que les modèles plus anciens et les hauteurs totales donc

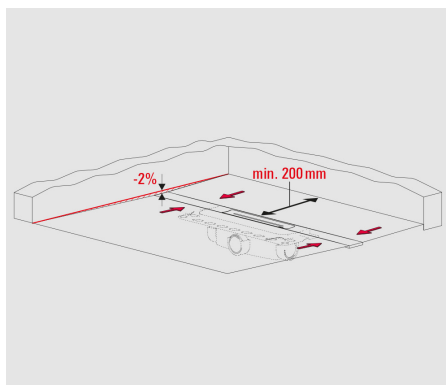
moindres, mais la construction au sol n'a pas partout la hauteur minimale requise pour poser la pente d'une douche à l'italienne. Notamment pour les travaux d'assainissement, et surtout dans les bâtiments anciens, cela pose souvent un problème. Dans de telles situations, des systèmes d'écoulement dotés d'une pompe sont souvent la solution la plus simple, car ils acheminent l'eau de la douche vers des conduites même situées plus haut.

### Planification de la pente à hauteur de la porte

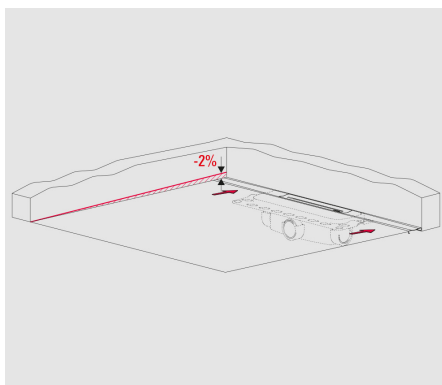
Dans un cas normal, la pente part de la porte et s'oriente vers l'avaloir. Il faut veiller ici à ce que l'eau ne puisse quitter les zones

étanches pour s'écouler jusque dans des zones non étanchéifiées. Il peut s'avérer nécessaire d'installer une lisière de seuil avec une différence de hauteur de 1 cm, voire même un caniveau de douche à hauteur de la porte, en fonction de la force de l'influence de l'eau. Les salles de bains particulières n'exigent généralement pas de telles mesures. La norme DIN 18534-1 exige par ailleurs que l'étanchéité remonte le long de l'intrados et derrière le châssis. Mais la réalisation de l'étanchéité au niveau de la porte dépend toujours de la situation de la douche, de la pente du sol de la douche et de la présence ou non d'une paroi de douche.

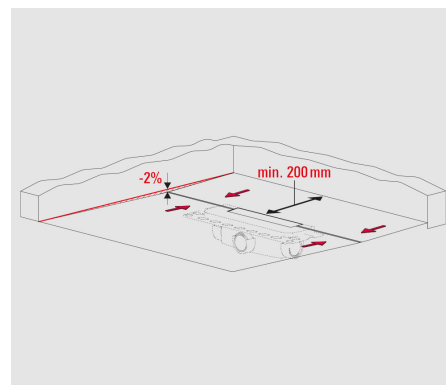
## Caniveau de douche CeraFloor



CeraFloor Select / CeraFloor Pure

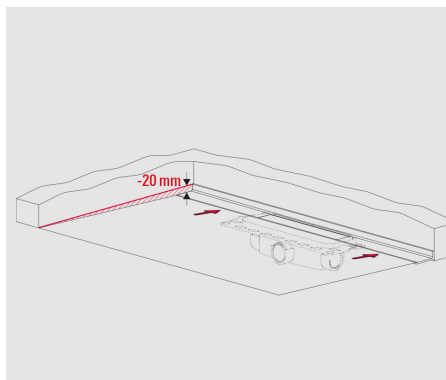


CeraFloor Select / CeraFloor Pure

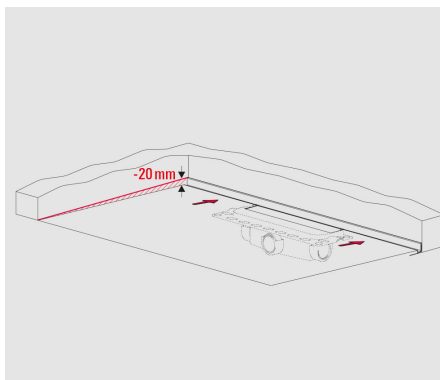


CeraFloor Individual

## Caniveau de douche CeraWall

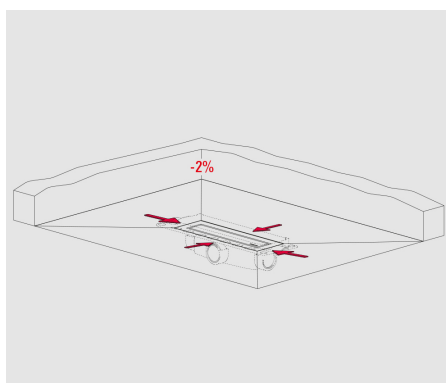


CeraWall Select / CeraWall Pure



CeraWall Individual

## Caniveau de douche Zentrix / CeraNiveau / CeraFrame Individual



Caniveau de douche Zentrix / CeraNiveau /  
CeraFrame Individual

## Lavabos en hauteur libres – Idéaux pour usage en position assise

Des siphons encastrés et des siphons compacts nécessitent beaucoup moins de place que les solutions conventionnelles. Ainsi, les personnes en fauteuil roulant jouissent de suffisamment d'espace pour leurs jambes et peuvent s'approcher convenablement de la cuvette. Même les personnes sans fauteuil roulant, mais qui préfèrent s'asseoir pour se laver, profitent de cet avantage. De plus, de tels siphons réduisent les risques de blessure, car ils suppriment les risques de s'y buter ou de s'y brûler.

À part cela, des robinetteries adaptées rendent aussi les lavabos accessibles sans obstacle. Tout comme dans une douche, il est ici aussi recommandé d'utiliser un mitigeur à levier unique et des options sans contact. Les étagères placées à proximité du lavabos et les miroirs suspendus plus bas offrent un plus grand confort avant tout pour les personnes en fauteuil roulant, car elles peuvent facilement les atteindre ou s'y regarder.

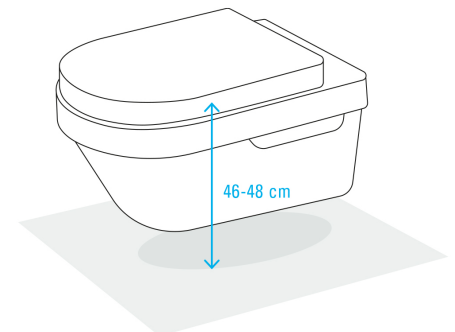


Siphons à encastrer pour lavabos : conviennent parfaitement pour les meubles sous lavabos et les lavabos en hauteur libres ; utilisables également dans les salles de bains sans obstacle

## Des WC adaptés facilitent la vie de tous les jours

Selon la norme DIN 18040, une hauteur de 46 à 48 cm aide à se relever et à s'asseoir plus facilement et sans douleur. Lorsque plusieurs personnes vivent dans un foyer, investir dans des WC réglables en hauteur peut en valoir la peine.

Dans ce cas, il conviendrait de prévoir en outre un écart latéral suffisant par rapport au mur ou à d'autres objets sanitaires. Cet écart ne devrait pas être inférieur à 20 cm, pour les fauteuils roulants à 90 cm d'un côté et à 30 cm de l'autre. De plus, des poignées relevables placées des deux côtés facilitent le passage des toilettes au fauteuil et inversement.



Hauteur d'assise permettant et se relever et de s'asseoir facilement et sans douleur

# DIN 18040

<b>DIN 18040</b>	Construction de bâtiments accessibles – Principes de planification
<b>Objectif de la norme</b>	La norme DIN 18040 s'applique à la planification, au dimensionnement et à l'exécution d'installations concernant les bâtiments et touchant spécialement la construction accessible. Il s'agit de permettre fondamentalement à tous les citoyens de participer à la vie sociale et de se déplacer librement, si possible sans l'aide de tiers. En accord avec la loi allemande sur l'égalité des personnes handicapées (BGG), la norme DIN 18040 veut faire en sorte que l'infrastructure en place puisse être utilisée par tout le monde sans discrimination.
<b>Structure de la norme</b>	<p>La norme DIN 18040 se compose de trois parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– DIN 18040-1: Bâtiments publics accessibles</li> <li>– DIN 18040-2: Logements</li> <li>– DIN 18040-3: Zones de circulation et aires publiques</li> </ul> <p>Les parties 1 et 2 sont importantes pour la technique d'évacuation de l'eau.</p>
<b>DIN 18040-1</b>	<p>Construction de bâtiments accessibles – Principes de planification – Partie 1 Bâtiments publics accessibles</p> <p>Sous le terme de « bâtiments publics », la norme réunit entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les établissements de culture et d'éducation, par exemple les musées</li> <li>– Les installations dédiées aux sports et aux loisirs</li> <li>– Les hôpitaux, les cabinets médicaux, etc.</li> <li>– Les immeubles de bureaux, bâtiments administratifs et tribunaux</li> <li>– Les magasins et restaurants</li> <li>– Les parkings et parkings souterrains</li> <li>– Les toilettes publiques</li> </ul> <p>L'espace public devant être accessible à tous les citoyens indépendamment de déficiences physiques, motrices ou cognitives, il doit remplir dans le doute des exigences plus strictes. Par exemple, les surfaces de manœuvre doivent être adaptées aux fauteuils roulants alors que, chez les particuliers, la mise en place de mesures pour des conditions sans obstacle peut, selon les besoins, être suffisante.</p>
<b>DIN 18040-2</b>	<p>Construction de bâtiments accessibles – Principes de planification – Partie 2 Logements</p> <p>Cette norme définit les prescriptions à remplir pour que les bâtiments ou les installations concernant les bâtiments soient considérés comme sans obstacle. La norme fait la différence entre « adapté aux fauteuils roulants » (imposant des exigences plus élevées) et « sans obstacle ». La lettre « R » indique que la construction est adaptée aux fauteuils roulants ou doit être adaptée aux fauteuils roulants (voir paragraphe consacré aux dimensions dans une salle de bains de la norme DIN 18040-2 R). Cette partie de la norme veut faciliter la vie quotidienne à un large cercle de personnes. Par exemples aux personnes en fauteuil roulant, mais aussi aux personnes touchées par des déficiences sensorielles ou cognitives, des personnes de très grande ou de très petite taille, des personnes âgées, des enfants ou des personnes avec une poussette ou de gros bagages.</p>
<b>Dimensions dans une salle de bains</b>	Le tableau ci-dessous présente un extrait des principales prescriptions pour des salles de bains sans obstacle et/ou adaptées aux fauteuils roulants conformément aux normes DIN 18040-1 et DIN 18040-2. L'accent a été mis ici sur les dimensions d'objets sanitaires sélectionnés et les surfaces de manœuvre libres devant ces objets.



## Dimensions dans une salle de bains

Dimensions recommandées pour les objets sanitaires	DIN 18040-2		DIN 18040-2 R*		DIN 18040-1	
	Largeur	Profondeur	Largeur	Profondeur	Largeur	Profondeur
Dimensions en cm						
Lavabo individuel	60	55	60/75	55/60	60/75	55/60
Lave-mains	45	35	45	45/50	45	45/50
Réservoir de chasse d'eau mural	40	75	40	70	40	70
Réservoir de chasse d'eau encastré	40	60	40	70	40	70
Receveur de douche/Douche	120	120	150	150	150	150
Lave-linge/Sèche-linge	60	60	60	60	60	60

Surfaces de manœuvre minimales	DIN 18040-2		DIN 18040-2 R*		DIN 18040-1	
	Largeur	Profondeur	Largeur	Profondeur	Largeur	Profondeur
Dimensions en cm						
Lavabo individuel	120	120	150	150	150	150
Lave-mains	120	120	150	150	150	150
Réservoir de chasse d'eau mural	120	120	150	150	160/220	150
Réservoir de chasse d'eau encastré	120	120	150	150	160/220	150
Receveur de douche/Douche	120	120	150	150	150	150
Lave-linge/Sèche-linge	120	120	150	150	60	60

\*R = adapté aux fauteuils roulants

# Glossaire

## Construction accessible

L'ambition d'aménager les bâtiments et les espaces publics de sorte que tout le monde sans exception et sans réserve puisse y accéder. Établir des directives précises entre autres les normes DIN 18040, DIN 32984 et DIN 32975.

## DIN 18040

Aussi bien la Loi fondamentale de la République fédérale d'Allemagne que la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées exigent la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elles soulignent ainsi l'importance d'une construction sans obstacle pour permettre, aux personnes handicapées également, mobilité personnelle et autonomie au quotidien. La norme DIN 18040 élabore à partir de cette exigence des instructions concrètes pour la planification et la construction. Elle concerne à la fois les bâtiments accessibles au public, l'habitat privé, les zones de circulation et aires publiques.

## Surfaces de manœuvre

Surfaces libres prévues dans la salle de bains ou d'autres pièces pour manœuvrer. Ceci est important notamment pour les personnes en fauteuil roulant qui ont besoin de plus de place, par exemple pour tourner.

## Revêtement de sol antidérapant

Il est prescrit, pour la sécurité des habitants et des utilisateurs, de poser des revêtements de sol antidérapants pour se conformer aux directives de construction accessible. Pour les bâtiments accessibles au public et les halls d'entrées de logements, le règlement de la caisse d'assurance accident allemande BGR 181 exige un indice d'au moins R 9, et pour les douches, des revêtements de sol antidérapants du groupe B conformément aux dispositions de l'assurance accident obligatoire allemande GUV-I 8527.

## Mitigeur à levier unique

Robinetteries du lavabo avec un seul levier, contrairement aux mélangeurs avec des leviers ou autres séparés pour régler l'eau chaude et l'eau froide. L'avantage d'un mitigeur à levier unique ou d'un mitigeur monocommande est de pouvoir être manipulé d'une seule main et de pouvoir régler la température approximative à l'avance.

## Indice R

L'indice R renseigne sur la glissance d'un revêtement de sol. Pour le déterminer, deux testeurs marchent avec des chaussures de travail normées sur un échantillon neuf du revêtement de sol à tester. L'angle d'inclinaison du sol augmente lentement. Si l'une des deux personnes commence à glisser ou ne se sent plus sûre, on mesure l'angle d'inclinaison pour définir l'indice R. La DIN 51130 régit le classement de glissance des revêtements de sol allant de R 9 à R 13.

## Groupes de glissance des sols

Il existe pour les zones « pieds nus », dont les douches font partie, trois groupes pour définir le degré de glissance des revêtements de sol : A pour les sols secs, B pour les sols mouillés et C pour les piscines.

### Sources

1. Nettelstroth, Ulrich : « Barrierefrei ist noch nicht Standard » (La construction sans obstacle n'est pas encore la norme), dans le journal : Märkische Allgemeiner (2017), URL: <http://sonderthemen.maz-online.de/barrierefrei-ist-noch-nicht-standard-20497> (consulté en dernier le 8 mars 2017)
2. Terragon : En vedette : Qu'est-ce que signifie exactement une construction sans obstacle ?, dans : Bulletin d'information 2017, numéro 1, URL: <http://www.terragon-gmbh.de/newsletter/terragon-2017-01.html#imedit> (consultée en dernier le 8 mars 2017)